Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260321-D2026_15A-DE

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27
Date de convocation : le 17 mars 2026 Date d'affichage : le 17 mars 2026		

Séance du 21 mars deux mille vingt-six à dix heures

DELIBERATION

N° 2026.15

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 21 mars 2026, à dix heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence du doyen, Monsieur Claude ROBERT

Présents : **Mesdames BRISSARD, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY, LAMAIRE, LAVAUD, POSE, RENUCCI, RESTA.**
Messieurs CEREUIL, CHOUKROUN, GERTRUDE, GIANNETTI, MAGNANI, MARECHAL, MASSON, PAIRE, PORTES, RAMUNDO, ROBERT, SCHILLINGER, SCHNEIDER, SETHIAN.

Absents excusés : **Madame PEREZ-LOPEZ ayant donné pouvoir à Madame Pascal POSE**
Madame BOYER ayant donné pouvoir à Monsieur CEREUIL
Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir Madame RESTA
Monsieur Mathieu ROYER ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick SCHILLINGER

Secrétaire de séance : **Monsieur Patrick SCHILLINGER**

Election du Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122.7,

CONSIDERANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue
CONSIDERANT que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élections a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Claude ROBERT, le plus âgé présent des membres du Conseil,
- Le Conseil a choisi pour secrétaire du bureau de vote Monsieur Pierre-Louis MAGNANI
- Monsieur Jean-Louis SCHNEIDER et Madame Sonia LAVAUD ont été désignés assesseurs du bureau de vote.
- Madame Véronique FLAMENT BJARSTAL et Monsieur Pierre-Louis MAGNANI font acte de candidature,

Premier tour de scrutin,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de votants : 29
Nombre d'enveloppes : 29
Suffrages déclarés nuls ou blancs : 2
Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260321-D2026_15A-DE

Véronique FLAMENT-BJARSTAL a obtenu 24 voix
Pierre-Louis MAGNANI a obtenu 3 voix

Madame Véronique FLAMENT BJARSTAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et installée de suite dans ses fonctions

ARTICLE 1er :

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ✓ Remis aux archives communales.

Document déposé à la
Sous-Préfecture de Torcy
Le .....
ACTE RENDU EXECUTOIRE

MAIRIE DE MAGNY LE HONGRE (Seine-et-Marne) R.F.

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.
Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr .